

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	07
Représentés	01
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	00

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

12 février 2016

L'an deux mille seize, le douze février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, Mme Michèle ALOUCHY, M. Frédéric DUPLEIX

Absents/excusés : Mme Michèle TIXIER a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON, M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON, M. Rodolphe MARTIN

Date de convocation 08 février 2016

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Modification de la régie des cartes postales et fixation du prix des cartes de voeux

Vu la délibération n° DE_181011_5 instituant une régie de recettes pour la vente de cartes postales,

Vu les articles 8 et 9 de ladite délibération qui stipulent que le régisseur est tenu de verser au comptable assignataire le montant de l'encaisse et la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par semestre.

Vu les faibles ventes annuelles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PROPOSE** de modifier les articles 8 et 9 comme suit :

Article 8 : le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par an.

Article 9 : le régisseur verse auprès de la trésorerie d'Auzances la totalité des justificatifs des opérations de recettes et, au minimum une fois par an.

- **FIXE** le prix de vente des cartes de voeux à 2 €, le prix de vente des cartes postales restant fixé à 1 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212324107-20160212-DE_120216_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2016

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain BUJADOUX